

# SYNTHESE ANNUELLE DE L'ACTIVITE

# DU SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES

# **RESTEV**

(REseau Santé au Travail d'Entreprises de Vendée)

**ANNEE 2023** 



# **SOMMAIRE**

	L'éditorialp. 3
l.	Les caractéristiques du Servicep. 4
II.	La composition du Conseil d'Administrationp. 7
III.	La composition de la Commission de Contrôlep. 9
IV.	La composition de la Commission Médico-Techniquep. 10
٧.	Le personnel du RESTEVp. 11
VI.	Les effectifs et les adhérentsp. 14
VII.	La gestion financière et les ressourcesp. 16
VIII.	Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)p. 18
IX.	Le renouvellement de l'agrémentp. 19
X.	Les projets du RESTEVp. 20
XI.	Le suivi individuel des salariésp. 22
XII.	Les actions en milieu de travailp. 26
XIII.	Les faits marquants et les orientations 2024p. 27



#### L'EDITORIAL

En 2023, nous nous sommes engagés à suivre notre projet de service 2023-2026 dans une dynamique de **collaboration interservices** pour répondre aux besoins des acteurs des SPSTI : les administrateurs, les adhérents et leurs salariés, et les collaborateurs du RESTEV. Les plans d'action et les projets des services sont renforcés, appuyés par des actions régionales qui visent à mutualiser les efforts, à rendre l'action cohérente auprès des adhérents, pour améliorer le service, le rendre lisible et visible.

Notre Conseil d'Administration oriente ses actions pour se mettre en conformité avec l'offre socle de la réforme. La prévention déployée dans les services est renforcée avec la réforme de 2021. Nous sommes invités à clarifier notre offre, à travailler à son homogénéité, à la certifier pour en garantir la qualité.

Ainsi, en octobre 2023, le RESTEV s'est dotée d'une chargée de cellule PDP pour répondre à l'un des 3 axes de l'offre de service : La **prévention de la désinsertion professionnelle**.

En 2023, nous poursuivons la préparation à la **certification qualité**. Tous les services sont tenus de préparer leur certification, base de l'agrément par les autorités de tutelle. L'effort de rationalisation des méthodes et procédures se renforce avec le suivi effectif de notre action auprès des entreprises et des salariés suivis pour une meilleure prévention.

Le RESTEV fait face aux tensions sur les effectifs de médecins du travail qui affectent le bon fonctionnement de notre association. Les services comme les entreprises vivent une forte tension sur les effectifs de médecins chargés d'assurer le suivi santé travail des salariés, tant par leur action médicale que par les interventions techniques et de sensibilisations qu'ils coordonnent. Cette situation structurelle met l'entreprise dans une situation indélicate, pour laquelle les services mettent en œuvre de nombreuses actions dans lesquelles trouvent leur place les **délégations renforcées des médecins aux infirmiers** et les actions de recrutement pour attirer de nouveaux professionnels de santé. Dans l'attente que ces actions se concrétisent, la situation du service reste tendue.

A cet effet, en 2023, nous continuons à développer **la communication** auprès des adhérents sur les services proposés par nos services mais également sur les actualités en prévention, via différents moyens : notre newsletter, nos réseaux sociaux, notre site internet, nos supports papiers, nos événements (webinaires, intervention au sein des fédérations, communauté de communes, chambre de commerce...).



## I - LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

#### 1 - RAISON SOCIALE

RESTEV - Réseau Santé au Travail d'Entreprises de Vendée

#### 2 - ADRESSE

1 Impasse Newton - Les Oudairies - CS 80267 - 85007 LA ROCHE SUR YON

Site internet : www.restev.fr

#### 3 - COMPETENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE

#### A - Compétence territoriale :

Le RESTEV accompagne les entreprises sur le centre et le nord Vendée :

- Communauté de Communes Montaigu Rocheservière
- Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent les Essarts
- Une partie des communes de la Communauté de Communes Vie et Boulogne
- Une partie des communes de Communauté de Communes de La Roche sur Yon Agglomération
- Une partle des communes de la Communauté de Communes Pays de Chantonnay

Et les Services de Santé au Travail Interentreprises voisins ci-dessous :

- ✓ SMINOV 85300 CHALLANS
- ✓ PSTVL 85340 LES SABLES D'OLONNE
- ✓ STCS 49300 CHOLET

## B - Compétence professionnelle

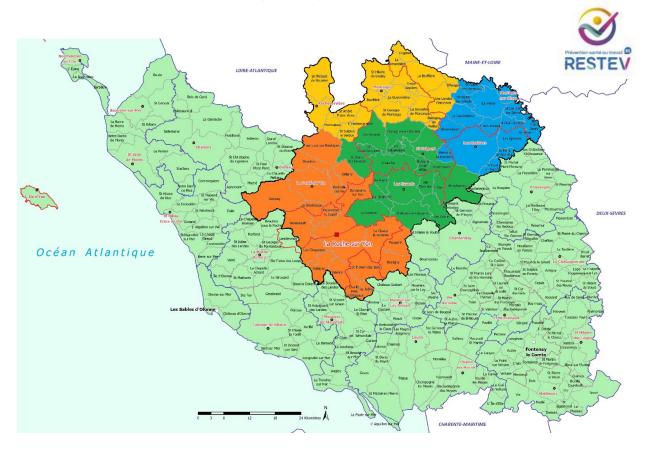
Le service a une compétence interprofessionnelle à l'exclusion du régime agricole, et y inclus le travail temporaire.

En 2023, le RESTEV n'a pas assuré le suivi des agents de la fonction publique.



# 4 - <u>SECTEURS ET LIEUX DE CONSULTATIONS</u>

Les quatre secteurs ont été établis autour des centres principaux du RESTEV, avec pour objectif de limiter à 20 minutes maximum le temps de déplacement des salariés



Secteur	Secteur	Secteur	Secteur
LA ROCHE SUR YON	LES ESSARTS	LES HERBIERS	MONTAIGU
AIZENAY	CHAUCHE	BEAUREPAIRE	BAZOGES EN PAILLERS
AUBIGNY LES CLOUZEAUX	CHAVAGNES EN PAILLERS	CHANVERRIE	CUGAND
BEAUFOU	ESSARTS EN BOCAGE	LA GAUBRETIERE	L'HERBERGEMENT
BELLEVIGNY	LA COPECHAGNIERE	LES EPESSES	LA BERNARDIERE
DOMPIERRE SUR YON	LA FERRIERE	LES HERBIERS	LA BOISSIERE DE MONTAIGU
FOUGERE	LA MERLATIERE	MALLIEVRE	LA BRUFFIERE
LA CHAIZE LE VICOMTE	LA RABATELIERE	MESNARD LA BAROTIERE	LES LANDES GENUSSON
LA GENETOUZE	LES BROUZILS	MORTAGNE SUR SEVRE	MONTAIGU VENDEE
LA ROCHE SUR YON	MOUCHAMPS	ST AUBIN DES ORMEAUX	MONTREVERD
LE POIRE SUR VIE	ST ANDRE GOULE D'OIE	ST LAURENT SUR SEVRE	ROCHESERVIERE
LE TABLIER	ST DENIS LA CHEVASSE	ST MALO DU BOIS	ST PHILBERT DE BOUAINE
LES LUCS SUR BOULOGNE	ST FULGENT	ST MARS LA REORTHE	TIFFAUGES
MOUILLERON LE CAPTIF	ST MARTIN DES NOYERS	ST MARTIN DES TILLEULS	TREIZE SEPTIERS
NESMY	STE CECILE	ST PAUL EN PAREDS	
RIVES DE L'YON	VENDRENNES	TREIZE VENTS	
THORIGNY			
VENANSAULT			



En 2023, le travail en EPST – Equipes Pluridisciplinaires en Santé au Travail continue de s'organiser. L'activité est regroupée autour de 4 centres principaux : **les Essarts, les Herbiers, la Roche sur Yon et Montaigu**.

La dynamique des EPST n'est pas encore opérationnelle sur l'ensemble des secteurs du RESTEV.

En effet, le sous-effectif médical ne permet pas de projeter une organisation harmonisée sur tous les secteurs. Une organisation temporaire en mode dégradé permet néanmoins d'assurer une réponse sur les visites, en priorisant les plus urgentes.

Chaque centre peut accueillir une ou plusieurs EPST (suivant la taille des secteurs), avec des bureaux pour les médecins, les infirmiers et les assistantes, ainsi qu'une salle d'attente et une salle de réunions/formations.

Pour les examens cliniques et les entretiens infirmiers, les assistantes médicales disposent d'un audiomètre, un visiotest, un spiromètre et un lecteur de bandelettes urinaires.

Le personnel technique dispose également de bureaux, qui peuvent être partagés par plusieurs personnes de même métier, dans certains locaux.

D'autre part, l'organisation du système informatique permet à chaque salarié de retrouver le même environnement de travail sur sa session personnelle, quel que soit son lieu de connexion.

#### Centres principaux :

- ✓ LES ESSARTS : Rue Louis Lumière, Zone Industrielle de la Belle Entrée Sud Locaux rénovés depuis fin 2017 avec la création de nouveaux bureaux et d'une salle d'une salle de réunion.
- ✓ LES HERBIERS : 18 rue Olivier de Serres ZA de la Buzenière Bâtiment rénové et agrandi fin 2017 pour permettre le regroupement des EPST antérieurement basées aux Epesses.
- ✓ LA ROCHE SUR YON: au Siège de l'Association Impasse Newton Adaptation des locaux en 2017 avec la création de salles de réunion/formation à la place des garages et redistribution des bureaux entre les EPST et l'administratif.
- ✓ MONTAIGU: 44 rue du 8 mai 1945
   Depuis la fin janvier 2018, les EPST sont installées dans le bâtiment nouvellement rénové



#### II - LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2022, afin d'intégrer les dispositions de la loi du 02 août 2021, l'association est administrée paritairement par un conseil d'administration de 10 membres désignés pour quatre ans :

- Dont la moitié de représentants des employeurs désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes,
- Et l'autre moitié de représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Les administrateurs ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs de quatre ans.

#### 1 - COLLEGE EMPLOYEURS à partir du 01 avril 2022

Les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein du Conseil d'Administration :

- Monsieur Thierry BARBARIT CPME (Boulangerie Barbarit)
- Monsieur Bertrand BILLAUD U2P (société CATY)
- Monsieur Jean-Michel FONTENEAU MEDEF (Groupe Vérandas Rideau)
- Monsieur Patrick RANGEARD MEDEF (Confiserie Pinson)
- Monsieur Patrice VINET MEDEF (Synergie)

#### 2 - COLLEGE SALARIES à partir du 01 avril 2022

Les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein du Conseil d'Administration :

- Monsieur Valentin ATZELHOFER FO (Salarié de Equip' Biron Santé)
- Monsieur Hervé BOISSINOT CFTC (Salarié de Cougnaud SA)
- Monsieur Thierry DERZON CTDT (Salarié de MCPP)
- Monsieur Stéphane LAIR CGT (Salarié de Cougnaud SA)
- Monsieur Pascal VRIGNAUD CFDT (Salarié Union DEP. Syndicats CFDT)

L'organisation syndicale FO nous a notifié le 19 septembre 2023 la démission du poste d'administrateur au sein de notre Conseil d'Administration de M. ATZELHOFER.

Selon nos statuts et dans ce cas, la voix correspondant aux postes non pourvus au sein d'un collège est attribuée de façon égalitaire entre les membres déjà désignés de ce collège, de telle façon que les représentants employeurs et salariés disposent du même nombre de voix pour respecter l'équilibre paritaire.

Ainsi, les quatre administrateurs du collège salariés disposent de 1.25 voix.



#### 3 - COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à partir du 01 avril 2022

#### **PRESIDENT**:

M. Patrick RANGEARD – Confiserie Pinson (Boufféré)

#### **VICE- PRESIDENT**:

M. Pascal VRIGNAUD - Salarié Union dep. Syndicats CFDT (la Roche sur Yon)

#### TRESORIER:

M. Stéphane LAIR - Salarié de Cougnaud SA (Aizenay)

#### **SECRETAIRE**:

M. Jean-Michel FONTENEAU – Groupe Vérandas Rideau (La Roche sur Yon)

Un candidat au poste de Président délégué est désigné :

#### PRESIDENT DELEGUE:

M. Thierry BARBARIT – Boulangerie Barbarit (La Roche sur Yon)

Un candidat au poste de Vice-Président délégué est désigné :

#### **VICE-PRESIDENT DELEGUE:**

M. Valentin ATZELHOFER – Salarié de Equip'Biron Santé (La Roche sur Yon).

Depuis septembre 2023, aucun vice-président délégué n'a été désigné.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2023.

Une représentation des médecins au conseil d'administration est assurée par les médecins délégués de secteur.



#### III – LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE

La commission de contrôle est composée de 9 membres dont un tiers de représentants des employeurs et de deux tiers de représentants des salariés (désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives).

La loi du 02 août 2021 impose l'entrée en vigueur de nouvelles modalités de désignation des représentants employeurs. Ainsi, en 2022, le renouvellement de tous les mandats selon les modalités propres à chacun des collèges a été réalisé. Les nouveaux mandats ont débuté au 01 septembre 2022, pour une durée du 4 ans.

#### 1 - MEMBRES REPRESENTANTS DES SALARIES au 01 septembre 2022

Les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein de la Commission de Contrôle :

- Monsieur Hervé BOISSINOT CFTC (Salarié de Cougnaud SA)
- Madame Florence GUEDON CTDT (Salariée d'Atlantic Industrie)
- Monsieur Etienne MARTINAULT FO (Salarié des Ambulances Graton)
- Madame Valérie STAELENS- CGT (Salariée d'Harmonie Mutuelle)
- Monsieur Pascal VRIGNAUD CFDT (Salarié Union DEP. Syndicats CFDT)

1 siège CFE CGC vacant

#### 2 - MEMBRES REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS au 01 septembre 2022

Les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein de la Commission de Contrôle :

- Monsieur Thierry BARBARIT CPME (Boulangerie Barbarit)
- Monsieur Bertrand BILLAUD U2P (société CATY)
- Madame Valérie DROUAULT GOURMEL MEDEF (IDEM 85)

Président ..... Monsieur Hervé BOISSINOT

Secrétaire ...... Madame Valérie DROUAULT-GOURMEL

Pour l'exercice 2023, cette Commission s'est réunie 3 fois.



#### IV - LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Au 31 décembre 2023, la Commission Médico-Technique est composée :

- du Président du Service ou de son représentant :
  - M. Thomas MENU Directeur
- des 4 médecins délégués de secteur désignés par leurs pairs et de leurs suppléants :
  - Mme Nelly BESCOND Médecin du travail
  - M. Philippe BOUSSEAU Médecin coordinateur
  - Mme Régine DENIMAL Médecin du travail
  - Mme Caroline DESMIDT Médecin du travail
  - Mme Claire MORISE Médecin du travail
  - Mme Brigitte TESSON Médecin coordinateur
- d'1 représentant des IPRP¹, et de son suppléant :
  - M. Cyril DUTREUIL Ingénieur HS et Chargé de projets
  - M. Pierre JOURDAIN Ergonome
- ➢ d'1 IST², et de son suppléant :
  - Mme Annie AUDUREAU Infirmière
  - Mme Carine CHARRIER Infirmière
  - Mme Edith AUBRET Responsable pôle paramédical
- → d'1 ASST³:
  - Mme Eloïse BOUSSEAU ASST

La CMT se réunit au minimum 3 fois par an.

Pour l'exercice 2023, cette Commission s'est réunie 4 fois.

Le dernier renouvellement des membres de la CMT a été réalisé en début d'année 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> IST : Infirmier en Santé au Travail

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ASST : ASST/Secrétaire médical et ASST/Assistant en Santé au Travail



#### V – LE PERSONNEL DU RESTEV

#### 1 - EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Un plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes a été établi pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2023.

La Direction de l'association est attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et a œuvré dans ce sens afin de garantir l'effectivité de ce principe dans l'entreprise.

Le plan d'action 2023 s'inscrit dans la continuité des précédentes actions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'association. Les mesures mises en œuvre viennent enrichir l'ensemble des actions déjà existantes au titre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

#### 2 - LA FILIERE PREVENTION: LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES (EPST)

Une EPST est composée à minima d'un médecin référent (médecin du travail ou collaborateur médecin), d'un infirmier en santé au travail, de secrétaires médicales et de techniciens.

D'autres médecins (le plus souvent à temps partiel), ou un collaborateur médecin peuvent venir renforcer cette équipe.

Une réorganisation du pôle technique a eu lieu avec l'arrivée de 5 techniciens en janvier 2022. Les techniciens sont rattachés au pôle technique et sont affectés à une EPST.

Les Assistants en Santé au Travail ont tous été formés en 2022/2023 pour évoluer vers le poste de techniciens.

Le RESTEV s'est également doté d'expertises spécifiques avec le regroupement d'ergonomes, psychologue du travail, chargée de cellule PDP et ingénieur santé au travail mutualisés, en transverse, à tous les EPST.

#### 3 - EFFECTIFS DU RESTEV AU 31/12/2023

#### A. Recrutements et départs

Au cours de l'année 2023, nous avons enregistré les recrutements et départs suivants :

Catégorie	Recrute	ments	Départs	
Categorie	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Médecin du travail	0	0	0	0
Collaborateur Médecin	0	0	0	0
Infirmier en Santé au Travail	6	6.00	2	1.80
Secrétaire médicale	3	3.00	2	1.80
Pôle technique	1	1.00	1	1.00
Pôle fonction projets transverses	1	1.00	0	0
Pôle fonction support	2	2.00	0	0
TOTAL	13	13.00	5	4.60



Au 31 décembre 2023, 91 collaborateurs sont au service des entreprises (87% de femmes et 13% d'hommes).

Catégories	Nbre de collaborateurs	Nbre de collaborateurs en ETP
Médecins du travail	5	4.40
Collaborateurs médecins	2	1.80
Infirmiers en santé au travail	20	19.90
Secrétaires médicales	30	27.51
Techniciens conseillers en prévention	14	14.00
Intervenants du pôle projets transverses (1)	5	5.00
Pôle fonction support (2)	15	14.91
TOTAL	91	87.52

<sup>(1) 2</sup> ergonomes, 1 psychologue du travail, 1 ingénieur et chargé de projets, 1 chargée cellule PDP

#### 1 chargée de communication et 1 assistant informatique en alternance.

#### B. Evolution des salariés 2019 - 2023



Nous déplorons une baisse de l'effectif médical (médecins du travail et collaborateurs médecins) sur les 5 dernières années, soit 4.57 ETP en moins.

A contrario, on constate une nette augmentation du nombre d'adhérents, avec un effectif de 8 295 salariés supplémentaires à suivre.

L'attribution des effectifs est revue à chaque départ de médecin, avec des effectifs très au-dessus des conditions de l'agrément. Les visites médicales sont priorisées en fonction de leur caractère d'urgence.

Pour faire face à cette situation, nous avons retravaillé les protocoles de délégations entre médecins et infirmiers. De plus, nous avons engagé des actions de recrutement (annonce via les réseaux sociaux, courriers, partenariats avec des cabinets de recrutement...) pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

 <sup>15</sup> personnels « support » et direction dont 1 directeur, 1 assistante de direction, 1 référente RH, 1 comptable,
 2 responsables adhérents, 2 hôtesses d'accueil, 1 responsable pôle paramédical,
 1 responsable pôle technique, 1 responsable de service, 1 animateur qualité, 1 chargé des services généraux,



#### 4 - FORMATIONS DU PERSONNEL DU RESTEV EN 2023

#### A - Salariés formés

En 2023, 83 salariés du RESTEV ont bénéficié de formations, pour un total de 3514.00 heures.

-	5 Médecins du travail	21.50 h
-	2 Collaborateurs Médecins	87.00 h
-	19 Infirmiers Santé au Travail	1514.50 h
-	28 Secrétaires médicales	210.00 h
-	15 Pôle technique	1184.00 h
	4 Pôle projets transverses	
	10 Pôle fonction support	

En 2023, le coût total du budget formation représente 243 331 €, soit 6.77% de la Masse Salariale.

#### B - Thématiques des formations

- AFISST journée nationale 2023 et ateliers d'échanges de pratiques professionnelles
- Approche clinique du travail Diagnostic infirmier + zoom sur la pratique avancée
- BTS services informatiques aux organisations
- Comprendre les fondamentaux de la comptabilité générale et de l'analyse financière
- Cycle infirmier de santé au travail
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour les collaborateurs médecins
- Evaluer et prévenir les risques lors d'une intervention en espace confiné ou clos
- Form'action aux pratiques managériales pour la responsable de pôle technique
- Formation administration / facturation logiciel Pulse
- Formation administrative et formation assistance démarrage logiciel Pulse
- Formation étude de poste
- Formation manipulation Spirolyser Q13
- Gérer les conflits professionnels
- La réglementation pour une pratique quotidenne (pour non professionnels de santé)
- L'accompagnement des salariés en souffrance par le médecin et l'infirmier
- Les bases de prévention du risque amiante
- Les fondamentaux du risque chimique
- Les rendez-vous de l'ergonomie
- Licence sciences sanitaires et sociales Parcours santé travail techniciens conseillers de prévention - passerelle AFOMETRA
- Master SHS mention ergonomie parcours intervenir en ergonomie
- Perturbateurs endocriniens : Etats des connaissances et enjeux pour la prévention en santé au travail
- Point juridique de la délégation de missions en Santé au Travail
- Prévenir les risques liés à l'exposition au radon
- Prévenir les Troubles Musculo Squelettique Séminaire
- Réformes et délégation, les SPSTI et la santé au travail d'aujourd'hui
- Réseau HSE Vendée
- Sensibilisation mission RGPD
- Simulation organisationnelle : apports, méthode, illustrations
- SMSTO: Respirer au travail: actualités, surveillance, prévention
- Webinaire utilisation en sécurité des isocyanates



#### VI - LES EFFECTIFS ET LES ADHERENTS

#### 1 - SALARIES

Au 31 décembre 2023, **92 271 salariés** étaient surveillés, soit une hausse de **1 049 salariés** par rapport à l'année 2022.

Année Nombre	2019	2020	2021	2022	2023
Salariés	83 976	84 805	87 888	91 222	92 271

#### 2 - ADHERENTS

**7 665 entreprises** étaient adhérentes à notre Service pour l'année 2023 (baisse de 228 établissements en raison du nettoyage de la base informatique suite au changement de logiciel métier).

Année Nombre	2019	2020	2021	2022	2023
Adhérents	7 528	7 579	7 789	7 893	7 665

En 5 ans, 8 295 salariés de plus répartis sur 137 adhérents.

Au cours de l'année 2023, le RESTEV a enregistré 476 nouvelles adhésions (contre 492 en 2022).

462 radiations d'adhérents ont été effectuées : cessations d'activité, transferts géographiques, liquidations judiciaires, plus de personnel, fusions, non-paiement des cotisations... (contre 374 en 2022)

Catégorie	Effectifs	Pourcentage
SIG	57 299	62 %
SIA	6 843	7 %
SIR	28 129	31 %
TOTAL	92 271	100 %

En 2023, 31 % des salariés suivis sont des Salariés en Suivi Individuel Renforcé (SIR).

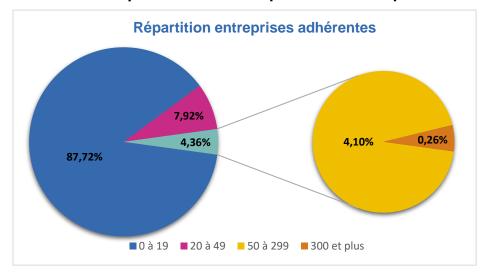
## A - Répartition des entreprises par taille

Effectifs	Entreprises	Effectifs
Moins de 10	5 766	17 594
10 à 19	958	12 901
20 à 49	607	18 549
50 à 299	314	32 795
300 et plus	20	10 432
TOTAL	7 665	92 271

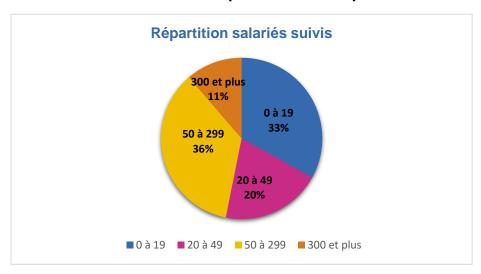
88 % des entreprises adhérentes sont des entreprises de moins de 20 salariés.



# Répartition des entreprises adhérentes par taille d'entreprise en 2023



# Répartition du nombre de salariés par taille d'entreprise en 2023





# VII – LA GESTION FINANCIERE ET LES RESSOURCES

Montant du droit d'entrée : 25,00 € H.T. par salarié

Montant de la cotisation annuelle : 72,00 € H.T. par salarié

ANNEE 2023	MONTANT HT
Droit d'entrée	25,00 €
Cotisation annuelle	72,00€
Visite intérim	72,00€
Absence excusée visite intérim	36,00€
Visite intérim (charte Vendée)	83,00€
Absence excusée visite intérim (charte Vendée)	41,50 €
Visite CMB/Prestamed	83,00€

Le montant de la cotisation (HT) est passé de 67,00€ en 2022 à 72,00€ en 2023.



# Comptes annuels 2023:

# Récapitulatif des charges et produits - Résultat 2023 :

PENONEN TON	RESULTAT
DENOMINATIONS	2 023
706000 Cotisations	6 586 623
7060100 Cotisations Intérims	67 805
706020 Facturation à acte	8 633
CMB (intermitents du spectacle) - prestamed (laboratoires)	0 03.
Pénalité	
706100 Droits d'adhésion	27 55
706300 Cotisation/Adherent radies	1 46
708000 produits des activités annexes	40:
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 692 47
transfort de charace	104 55
transfert de charges TOTAL DES PRODUITS	6 797 03
TOTAL DES PRODUITS	6 191 03
AUTRES ACHATS	105 35
CHARGES, EXTERNES	952 28
IMPOTS ET TAXES	149 24
CHARGES DE PERSONNEL	5 337 69
TOTAL DES CHARGES	6 544 57
RESULTAT AV. AMORTISS.	252 45
RESOLIAI AV. AMORTISS.	232 43
DOTATION AMORTISSEM ENTS	255 45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 00
PRODUITS FINANCIERS	58 30
CHARGES FINANCIERES	7 71
RESULTAT FINANCIER	50 58
AUTRES PRODUITS	16 96
AUTRES CHARGES	18 96
DOTATIONS PROVISIONS	21 72
RESULTAT AVANT IMPOT	23 86
PARTICIPATION AUX BENEFICES	3100
IMPOT SUR LES BENEFICES	
RESULTAT APRES IMPOT	23 86

Version du 03/04/2024



## VIII - LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Dans le cadre du projet de Service, un CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé entre le RESTEV, la DREETS et la CARSAT pour une période s'étendant de 2016 à 2020. Une prorogation du CPOM a été accordée jusqu'au 30 juin 2021. En 2023, aucun CPOM n'a été signé.

Plusieurs services des Pays de la Loire ont été sollicités, en 2023, pour définir leur CPOM pour les années à venir. Il a été décidé de porter ce projet au niveau régional pour les SPSTI de la région.

Les projets développés ont pour objectif de faire prendre conscience aux entreprises et aux salariés les enjeux de la prévention, en les accompagnant dans leur démarche de prévention et en sensibilisant les salariés aux risques.

L'objectif de ce rapprochement est de renforcer la coopération entre les services et de mutualiser les moyens autour des orientations nationales et régionales.



# IX – LE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT

Le RESTEV a renouvelé son agrément pour les 5 prochaines années. La décision a été délivrée par la Dreets en décembre 2019.

L'agrément a été demandé pour :

- Les quatre secteurs géographiques et interprofessionnels ;
- Le secteur spécifique du travail temporaire ;
- Le suivi des SPSTI suivants :
  - SMINOV 85300 Challans;
  - SSTCL 85100 Les Sables d'Olonne ;
  - AHSTSV 85200 Fontenay le Comte;
  - STCS 49300 Cholet

L'agrément accordé au RESTEV arrivera à échéance le 18 décembre 2024 et doit être renouvelé à l'expiration de cette période.



#### X – LES PROJETS DU RESTEV

#### Les grandes orientations du RESTEV :

- Risques chimiques;
- Action silice Guide de bonnes pratiques ;
- Amiante en prenant appui sur le personnel RESTEV formé ;
- TMS Pro : poursuite dans le cadre du CPOM, avec une réorientation attendue ;
- Articulation du projet RPS avec le projet QVT;
- Communication externe et interne ;
- Stratégies et perspectives à moyen terme :
- S'adapter aux évolutions réglementaires ;
- Faire évoluer les EPST en cohérence avec les secteurs ;
- Prévenir la désinsertion professionnelle.

#### Les projets en cours au RESTEV :

#### Prévenir la désinsertion professionnelle :

Signature d'un protocole départemental de maintien dans l'emploi des personnes en risque de désinsertion professionnelle pour raison de santé ou de handicap. L'objectif du protocole est de :

- faciliter la connaissance des acteurs et le rôle de chacun.
- faciliter le repérage des outils et des aides mobilisables sur le territoire dans le processus de maintien dans l'emploi.

Embauche d'une chargée de la cellule PDP à compter d'octobre 2023.

#### ♦ Projet régional Risques Psychosociaux (RPS) :

Projet régional qui a pour objectif d'outiller les professionnels des services afin de faciliter l'accompagnement des adhérents sur les RPS.

# Animation de thématiques centrées sur les facteurs organisationnels :

#### L'obiectif est de :

- Diffuser une culture de prévention de la santé au travail, centrée sur l'Homme au travail et les facteurs organisationnels;
- Contribuer à une meilleure visibilité des actions des ergonomes et psychologue du RESTEV auprès des adhérents;
- Répondre à 2 de nos missions : conduite d'actions de santé au travail et conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants.

#### Projet communication sur les services du RESTEV à destination des adhérents :

Souhait d'associer tous les services du RESTEV (service adhérent, informatique, pôle médical et pôle technique) afin d'avoir un discours commun.

L'objectif est de revaloriser la prévention et la santé au travail auprès des adhérents par la mise en place de :

- Actions de prévention (bruit, RPS) diffusées via Linkedin
- Webinaire à destination des adhérents (exemple : webinaire DUERP)



#### Le projet de service :

Lors de sa séance du 07 décembre 2022, les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le projet de service 2023-2026.

Dans ce cadre, après présentation pour avis à la Commission de Contrôle du 14 décembre 2022, les axes stratégiques pour les années 2023-2026 ont été définis.

Ces axes stratégiques reposent sur :

- La réussite de la réforme d'août 2021 relative à la modernisation des services de santé au travail, avec la mise en place de l'offre socle et l'obtention de la certification qualité.
- La mise en place d'un parcours utilisateur innovant, performant et moderne, facilitant la gestion des visites pour les adhérents et leurs salariés.
- Le développement de la communication envers les adhérents sur les services proposés par le RESTEV mais également sur les actualités en prévention.
- La mise en place d'une stratégie RH assurant la bienveillance et le bien-être au travail des collaborateurs du RESTEV, dans un cadre sobre mais résolument novateur.

Pour répondre à ces orientations stratégiques, le RESTEV a donc élaboré avec la Commission Médico Technique (CMT) un projet de service engageant et structurant, véritable feuille de route opérationnelle. Ce projet de Service ne pourra se réaliser qu'avec l'engagement plein et entier de l'ensemble des collaborateurs. Le projet de service est donc la fusion entre les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et les attentes opérationnelles des adhérents et de leurs salariés, le tout dans un cadre motivant pour les salariés du RESTEV.

#### 3 axes prioritaires de travail :

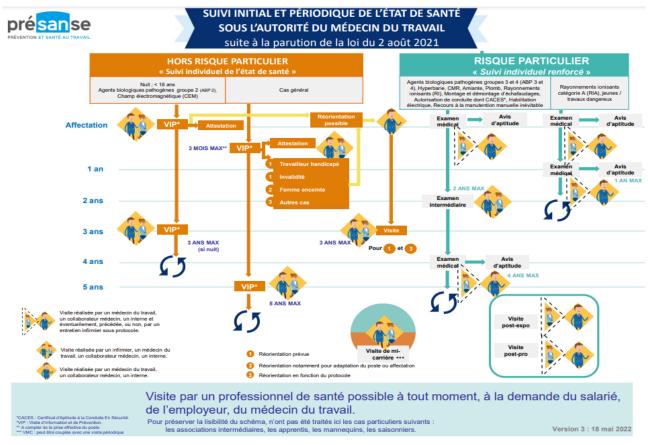
- 1. Une offre de services de qualité
  - Proposer une offre répondant aux attentes réglementaires
  - Mettre en place une démarche d'amélioration continue
  - Accompagner les besoins des entreprises adhérentes
- 2. Une organisation moderne, responsable et efficace
  - Développer notre image de marque et notre marque employeur
  - Placer l'innovation au cœur nos pratiques
  - Optimiser l'animation des instances
  - Intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans nos pratiques
- 3. Des conditions de travail justes et motivantes
  - Préserver la santé de nos salariés
  - Optimiser l'organisation du travail
  - Développer la communication interne et la convivialité
  - Contribuer à la reconnaissance individuelle de chaque collaborateur
  - Contribuer à la reconnaissance collective des collaborateurs





#### XI - LE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIES

Les nouvelles modalités de suivi des salariés, suite à la parution de la loi du 02 août 2021, continuent à s'appliquer suivant le schéma ci-dessous :



Une répartition, fonction du type des visites est réalisée entre les différents professionnels de santé (Médecins du travail et IST).

Au cours de l'année 2023, **40 413 visites** ont été réalisées (soit une hausse de 7 986 visites par rapport à 2022) :

Type de visite	Visite IST	Visite MDT	Total
Colibris	4 232		4 232
Visite de reprise	562	3 755	4 317
Visite d'embauche	10 906	4 363	15 269
Visite occasionnelle	14	2 536	2 550
Visite pré-reprise	1	2 218	2 219
Visite périodique	11 228	3 708	14 936
Visite fin de carrière	1	30	31
Visite mi-carrière	11	52	63
Nombre de visites	26 441	13 972	40 413
Pourcentage	65 %	35 %	100 %



Visites réalisées	Par un médecin du travail			
Visites realisees	2021	2022	2023	
Examens périodiques	1 167	827	3 708	
Examens non périodiques :	11 096	11 378	12 954	
Embauche	2 246	3 109	4 363	
Pré-reprise	2 143	2 165	2 218	
Reprise	4 736	4 141	3 755	
Occasionnelle	1 971	1 963	2 536	
Fin de carrière/mi-carrière			82	
Total	12 263	12 205	13 972	
Pourcentage / visites	44 %	38 %	35 %	
ETP Médecins	10.92	7.62	6.20	

Par les infirmiers en santé au travail.......26 441 (65% des visites)

Visites réalisées	Par un infirmier en santé au travail			
Visites realisees	2021	2022	2023	
Visites périodiques	6 198	6 723	11 228	
Visites d'embauche	9 179	10 422	10 906	
Visites Colibris		3 077	4 232	
Autres			589	
Total	15 377	20 222	26 441	
Pourcentage / visites	56 %	62 %	65 %	
ETP Infirmiers	14.15	16.12	18.94	



On remarque une augmentation des visites réalisées en 2023 grâce à la mise en place des visites Colibris.



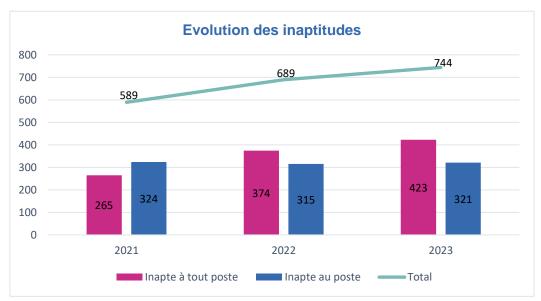
Les visites Colibris ont été mises en place, à la demande du Conseil d'Administration, au 01 janvier 2022 afin d'imaginer un nouveau fonctionnement pour lutter contre la pénurie des médecins et d'installer une fluidité des visites. L'objectif est d'accroître notre activité pour prendre en compte les réclamations de nos adhérents et répondre aux mieux à leurs attentes.

Le principe d'une visite Colibris est de décomposer certaines visites SIR réalisées par le médecin du travail en deux temps :

- 1. Pré-visite réalisée par l'infirmier en santé au travail
- 2. Etude et conclusion réalisée par le médecin du travail

#### Les inaptitudes :

744 inaptitudes en 2023 (430 femmes ; 314 hommes). Soit 5.32 % des visites réalisées par les médecins du travail.





#### Prise en charge examens:

La modification de la législation au 01 janvier 2017, rend les examens complémentaires à la charge du SPSTI.

On constate une nette augmentation des examens complémentaires notamment au regard de la loi concernant la silice.

Examens complémentaires	2021	2022	2023
Coût global - Radios	1 606 €	4 427 €	9 399 €
(inclus dans la cotisation)			
Coût global - Hématologie	3 588 €	3 783 €	6 538 €
(inclus dans la cotisation)			

Le RESTEV a signé une convention avec des psychologues permettant la possibilité de deux rendez-vous, par salarié orienté, pris en charge par le RESTEV.

Jusqu'au 30 avril 2023 cette convention était passée avec deux psychologues cliniciens. Face à la hausse des besoins et pour répondre dans les meilleurs délais aux demandes de rendez-vous, à compter du 01 mai 2023, le RESTEV a signé une convention avec six psychologues cliniciens, dont 3 sur le secteur de la Roche sur Yon, 1 sur le secteur de Montaigu et 2 sur le secteur des Essarts.

Visites spécialistes	2021	2022	2023
Consultation spécialiste	8 333 €	6 633 €	11 215€



#### XII - LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Outre les interventions réalisées par le pôle technique ou les infirmiers en santé au travail, des actions en entreprises sont aussi réalisées par les médecins du travail. En 2023, l'ensemble des équipes a réalisé entre autres :

AMT	2020	2021	2022	2023
Fiches d'entreprises	173	507	476	672
Etude de postes	397	484	718	633
Participation à des réunions de CSE/CSSCT	128	131	174	208

#### Les actions en milieu du travail du Pôle médical :

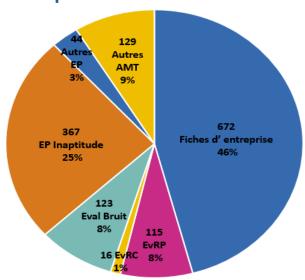
- Etude de poste liée à l'aménagement d'un poste de travail ou à l'inaptitude
- Réalisation de fiches d'entreprises
- Participation à la partie CSSCT du CSE
- Conseils en entreprise
- Action de sensibilisation aux risques professionnels

Les études de poste représentent la majeure partie de l'AMT du pôle médical en corrélation avec la prononciation d'inaptitude.

#### Les actions en milieu du travail du Pôle technique :

1450 adhérents bénéficiaires en 2023 contre 977 en 2022.

# Répartition des interventions



En complément, le pôle projets transverses est intervenu auprès des entreprises adhérentes et a réalisé 61 études ergonomiques, 37 études pour des risques psychosociaux menées de façon collective et 25 conseils de prévention et d'évaluation toxicologiques.

Au 01 octobre 2023, le RESTEV s'est dotée d'une chargée de la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) pour favoriser le maintien en emploi des salariés des entreprises adhérentes. En 2023, se sont 31 salariés qui ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la PDP.



## XIII – LES FAITS MARQUANTS ET ORIENTATIONS 2024

#### 1 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

- Les principaux projets en 2023 :
  - Mettre en place une nouvelle organisation pour répondre aux demandes de visites
  - Créer la cellule PDP
  - Consolider les délégations MDT/IST
  - Poursuivre les actions de recrutements MDT et IST
  - Se mettre en conformité avec l'offre socle et préparer la certification qualité
  - Déployer notre projet de service
  - Etudier le projet de téléconsultation
  - Préparer le parcours usagers
  - Démarrage du nouveau logiciel informatique

#### 2 - LES ORIENTATIONS 2024

- Maintenir un haut niveau de visites
- Poursuivre la démarche qualité pour la certification
- Mettre en place le projet de téléconsultation
- Présenter aux adhérents une « procédure inaptitude » à travers un webinaire
- Déployer une offre spécifique des travailleurs indépendants
- Mettre à jour les FE
- Se mettre en conformité avec le RGPD
- Déployer la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)
- Déployer notre image de marque et notre guide de l'adhérent
- Obtenir notre agrément